

# **MAIRIE DE MIGNIERES**

## **SEANCE DU 13 DECEMBRE**

L'an deux mil seize, le 13 décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de MIGNIERES, légalement convoqué en date du 01<sup>er</sup> décembre 2016, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Garnier, Maire.

**Présents :** Mmes BLONDEAU, CHRISTEAUT, DEBANT-RIZZO

Mrs GARNIER, DAGONNEAU, CARRE, LORIDE, DESCOTTES, LUTON, BARBEAU, PICHOT, HENNEBERT, LEGER, TESTAULT

**Secrétaire de séance :** M LORIDE

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

### **ETUDE GEOMETRIQUE :**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, l'avancement de la Commission d'urbanisme, concernant l'étude de mobilité.

Considérant le développement de la Commune de Mignières, une sécurisation de la circulation est nécessaire. M Dagonneau, maire adjoint, présente la proposition financière de la société Iris Conseil.

Après débat délibération et vote, à l'unanimité, il est décidé d'accepter le devis présenté par la société IRIS Conseil pour un montant de 24 961€ HT et mandatent M Le Maire pour signer les actes s'y afférents.

### **REPRESENTANT SIVOM DU BOIS GUESLIN:**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les statuts du SIVOM du Bois Gueslin prévoient un nombre de 4 délégués titulaires et 1 délégué suppléant dès lors que la population de la Commune est comprise entre 1001 à 2000 habitants.

Considérant le dernier recensement INSEE, comptabilisant une population totale de 1055 habitants.

Après avoir, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, voté, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant au SIVOM du Bois Gueslin.

Elit Mme BLONDEAU Muriel en déléguée titulaire

Elit Mme CHRISTEAUT Laurence en déléguée suppléante

### **MODIFICATION STATUTS CHARTRES METROPOLE :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 26 septembre 2016, Chartres Métropole a approuvé la modification des statuts pour se mettre en conformité avec les dispositions de l'article L.52165 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi NOTRe à compter du 1er janvier 2017.

La loi NOTRe a apporté quelques modifications aux compétences obligatoires en les portant au nombre de 6 contre 4 précédemment et a également précisé le contenu de certaines d'entre-elles.

Ces modifications n'entraînent pas de modifications substantielles pour Chartres métropole puisque les nouvelles compétences obligatoires - collecte et traitement des déchets &

aménagement et gestion des terrains des gens du voyage- étaient déjà exercées par Chartres Métropole.

Concernant les compétences optionnelles, la compétence assainissement des eaux usées est modifiée pour devenir « assainissement ».

Enfin concernant les compétences supplémentaires, la compétence «gestion d'un équipement de production et de livraison de repas situé 113 rue de Sours à destination de ses membres et des établissements publics qui leur sont rattachés» est modifiée pour supprimer l'adresse de l'équipement, en raison de la construction de la nouvelle unité de production de repas à Gellainville. Les autres compétences restent inchangées.

Cette modification statutaire étant soumise au vote des communes à la majorité qualifiée dans les conditions prévues à l'article L.5211-5 du CGCT, il appartient au conseil municipal de se prononcer.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
APPROUVE la modification des statuts telle qu'adoptée par Chartres Métropole par délibération en date du 26 septembre 2016.

#### **ANTENNE FREE CHATEAU D'EAU:**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la demande de la Société Free Mobile pour la pose d'une antenne sur le Château d'eau. La collectivité est invitée à signer une convention tripartite entre la Société Free Mobile, Chartres Métropole et la Commune concernant les équipements installés sur le Château d'Eau de la commune.

Après débat, délibération et vote, le conseil municipal accepte à l'unanimité les termes de la convention et mandate Monsieur le Maire pour la signer au nom de la commune.

#### **TRANSFERT REGIES VERS CM'IN:**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que, dans le cadre du transfert de la REGIES vers la CM'IN, la collectivité est invitée à signer une nouvelle convention tripartite entre la CM'IN, Chartres Métropole et la Commune concernant les équipements, pour le projet de Boucle Locale Radio, installés sur le Château d'Eau de la commune.

Après débat, délibération et vote, le conseil municipal accepte à l'unanimité les termes de la convention et mandate Monsieur le Maire pour la signer au nom de la commune.

#### **PERMISSION DE VOIRIE - ORANGE :**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la Commune a reçu une demande de prorogation de permissions de voirie afin de permettre à Orange, propriétaire des ouvrages visés, de poursuivre l'exploitation de ses réseaux.

L'article R.20-53 prévoit que les redevances sont révisées au 01<sup>er</sup> janvier de chaque année, par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Après débat, délibération et vote, le conseil municipal accepte à l'unanimité la demande de prorogation et mandate Monsieur le Maire pour la signer au nom de la commune.

#### **CREATION DE POSTE :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984 et l'article L1224-3 du code du travail, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et que c'est lui qui doit fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement des services. Dans le cadre d'un détachement concernant M Chareau Bruno et compte tenu de la croissance de la population de Mignières il est décidé d'ouvrir :

- un poste de Garde Champêtre chef à 35 heures /semaine rémunérés sur la base de l'échelle 5, indice brut 437, indice majorée 385

L'agent recruté devra assurer des tâches de polices rurales et l'entretien de la Commune.

Après débat, délibération et vote, à l'unanimité, il est décidé la création de ce poste garde champêtre chef à 35h/semaine.

Publicité d'emploi sera faite auprès des services du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **ENGAGEMENTS DE CREDITS :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'avant le vote du budget primitif, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant le mois de mars, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

En conséquence, afin de pouvoir régler d'éventuelles dépenses non prévues actuellement dans les délais réglementaires.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016.

### **DEMANDE DE SUBVENTION :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été sollicité afin de soutenir financièrement un établissement scolaire privé.

Après délibération et vote, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

Monsieur le Maire informe qu'il a été interpellé sur les racines d'un arbre au cimetière qui seraient susceptible d'endommager des concessions.

### **A.154**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que le Conseil Communautaire de Chartres métropole, par délibération du 9 mai 2016, a émis un avis favorable sur le dossier de concertation interservices préalable à l'enquête d'utilité publique. Le dossier qui est soumis à enquête publique du 15 novembre 2016 au 10 janvier 2017 reprend tous les éléments issus du dossier de concertation interservices, qui ont par la suite été enrichis et améliorés par le maître d'ouvrage afin de mieux répondre aux observations des collectivités locales et de l'Autorité Environnementale. Cette enquête publique porte à la fois sur la déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement du projet de mise en concession autoroutière de l'infrastructure et sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes traversées.

Aux échelles interrégionales et départementales, les avantages et les intérêts de ce projet sont multiples pour les usagers comme pour les acteurs économiques.

La municipalité évoque que le tracé présenté au sein de l'enquête publique n'impacte pas la Commune directement, par conséquent, elle ne souhaite pas se prononcer sur ce dernier.

Les études du scénario de référence de ce projet précise qu'en matière d'équilibre financier, les recettes de péage ne permettront pas de couvrir l'ensemble des coûts d'investissement et d'exploitation de l'infrastructure, il est donc prévu le recours à une subvention publique estimée à 55,7 millions d'euros : Chartres métropole a confirmé depuis longtemps à l'ensemble des acteurs et aux Maires des communes impactées par ce projet le principe de prendre sa part dans le financement de cette subvention d'équilibre.

Considérant ces observations,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, un contre (M Testault) et deux abstentions (Mme Christeaut et M Pichot).

-Emet un avis favorable sur le dossier d'enquête d'utilité publique relative au projet de d'aménagement par mise en concession autoroutière des RN 154 et RN 12.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Plan Local d'urbanisme approuvé en 2012 serait susceptible d'évoluer en 2017.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les prévisions des effectifs scolaires pour les années à venir. Au vu, de ces dernières deux possibilités sont envisagées soit la mise en place d'une organisation scolaire par le SIVOM du Bois Gueslin soit la création d'une nouvelle classe.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande d'évaluation du cout des travaux pour l'aménagement de la hall est en cours.

M Barbeau pose la question du financement de ces travaux. Monsieur le Maire informe que la restructuration de la dette de la Commune permet de relancer ces projets d'investissement.

Monsieur le Maire informe que plusieurs propositions ont été reçues pour la mise en place d'une alarme dans les bâtiments communaux. Un comparatif sera effectué début 2017.

Monsieur le Maire souhaite rajouter une caméra dans l'accueil de la mairie et dans le passage entre la bibliothèque et le restaurant scolaire.

Monsieur Luton informe que le lampadaire situé au niveau de la place des Granges clignote toujours. M Carré explique que la demande est émise depuis longtemps et qu'il est dans l'attente d'un retour de l'entreprise Eiffage.

Monsieur Luton demande l'état d'avancement du dossier Fiscal RECALL ; Monsieur le Maire informe que ce dossier est toujours en cours à la Direction Générale Des Dépenses Publiques.

Monsieur Carré demande l'état d'avancement des travaux concernant les travaux de la lagune de Croc Frais. Monsieur le Maire informe que ce dossier est en cours dans les services de Chartres Métropole.

Monsieur Barbeau interpelle le Conseil Municipal sur la hausse des factures d'eau.

Monsieur le Maire est bien conscient que cette hausse est importante pour les ménages mais certaines Communes de l'agglomération ont d'importants travaux pour les mises en conformité.

Monsieur Pichot demande des précisions sur la distribution de l'eau en bouteille au niveau du service de restauration scolaire.

Mme Christeaut informe que le bulletin communal est en cours de réalisation, toutes informations doivent être transmises avant le 15 janvier 2017.

Mme Christeaut informe que les colis pour les aînés sont prêts à être distribués. Une aide pour la distribution est demandée.

Monsieur le Maire informe que la cérémonie des vœux se déroula en Mairie à 18h30 le vendredi 13 janvier 2017.

La municipalité félicite les organisateurs des Foulées Mignéroise car cette manifestation est une réussite.

La séance est levée à 23 heures 11.

N°	Date de séance	Désignation	Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	Publication ou notification
47	13/12/2016	Projet mobilité	20/12/2016	23/12/2017
47B	13/12/2016	Projet mobilité – Plan de Financement	20/12/2016	23/12/2017
48	13/12/2016	Représentant SIVOM	20/12/2016	23/12/2017
49	13/12/2016	Modification Statuts	20/12/2016	23/12/2017
50	13/12/2016	Convention Free	20/12/2016	23/12/2017
51	13/12/2016	Convention BLR	20/12/2016	23/12/2017
52	13/12/2016	Création de Poste	20/12/2016	23/12/2017
53	13/12/2016	Engagement de crédit	20/12/2016	23/12/2017
54	13/12/2016	Avis projet A154	20/12/2016	23/12/2017
55	13/12/2016	Renouvellement redevance occupation	20/12/2016	23/12/2017
56	13/12/2016	Convention Eau et Assainissement	09/01/2017	10/01/2017